

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE DES SOMMETS

Le 1^{er} mai 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil des commissaires de la Commission scolaire des Sommets tenue le 1^{er} mai 2018 à 18 h 30 au centre administratif de la Commission scolaire des Sommets.

PRÉSENCES

M. Jean-Philippe Bachand, président
M^{me} Annic Gingras
M. Jérôme Guillot-Hurtubise
M^{me} Lisette Fréchette
M. Réjean Lacroix, vice-président
M. Daniel Lavoie
M. Steve Pelletier
M^{me} Caroline Lacroix, commissaire parent au primaire
M^{me} Hélène Ménard, commissaire parent EHDAA
M^{me} Charlotte Paré, commissaire parent au secondaire

Et Édith Pelletier, directrice générale

Aussi présents :

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles
Serge Dion, directeur général adjoint et directeur du Service des ressources éducatives
Chantal Larouche, directrice du Service des ressources humaines
Josée Roy, directrice des services éducatifs complémentaires et de l'adaptation scolaire
Alain Thibault, directeur adjoint du Service des ressources matérielles
Jocelyn Thibodeau, directeur du Service de l'informatique et du transport scolaire

ABSENCES

M. Robert Bureau
M. Jean-Claude Gosselin
M. Stéphane Lépine

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

OUVERTURE DE LA SÉANCE À 18 H 30

Le président, Jean-Philippe Bachand, constate le quorum et ouvre la séance.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CC-2018-39 Il est proposé par Annic Gingras, commissaire, et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait du point 6.1 Calendrier de la formation générale des adultes (FGA) - Adoption.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2018

CC-2018-40 Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du 17 avril 2018 soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune question du public.

PEVR – AUTORISATION DE CONSULTATION

CONSIDÉRANT l'importance que le conseil des commissaires accorde à la réussite éducative et à la persévérance de tous les élèves qui fréquentent les établissements de la Commission scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT la volonté du conseil des commissaires de porter un jugement éclairé sur l'organisation et d'orienter son évolution au cours des cinq prochaines années;

CONSIDÉRANT le bilan du plan stratégique 2010-2015 de la Commission scolaire des Sommets;

CONSIDÉRANT la démarche de cueillette d'opinions et de besoins réalisée dans tous les milieux et avec les instances concernées;

CONSIDÉRANT les résultats des sondages mis en ligne pour les élèves, les parents et les membres du personnel;

CONSIDÉRANT l'article 209.1 de la *Loi sur l'instruction publique* et les dispositions relatives à l'établissement d'un plan d'engagement vers la réussite;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

CONSIDÉRANT la Politique sur la réussite éducative du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MÉLS);

CONSIDÉRANT le Plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MÉES);

CONSIDÉRANT les travaux réalisés par le comité responsable de l'élaboration d'un projet de plan d'engagement vers la réussite;

CONSIDÉRANT l'importance de consulter les personnes et les instances concernées au sujet des éléments retenus dans le projet de plan d'engagement vers la réussite;

CC-2018-41

Il est proposé par Charlotte Paré, commissaire, et résolu :

QUE le conseil des commissaires soumette à la consultation des instances concernées le projet de plan d'engagement vers la réussite de la Commission scolaire des Sommets pour les années 2017-2022 tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

**BUDGET 2018-2019 – PRÉSENTATION DES RÈGLES BUDGÉ-
TAIRES**

La directrice générale, Édith Pelletier et le directeur du Service des ressources financières et matérielles, Daniel Blais, présentent le projet de règles budgétaires pour l'année scolaire 2018-2019 émis par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

BUDGET 2018-2019 - REVENUS

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles, présente l'état des revenus du budget 2018-2019.

**RÉGIME D'EMPRUNTS SPÉCIFIQUE – CENTRE SPORTIF
RÉGIONAL MEMPHRÉMAGOG**

ATTENDU QU'en vertu du Programme d'infrastructures Québec-municipalités (le « Programme ») sous la responsabilité du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (le « Ministre »), la Commission Scolaire des Sommets (la « Commission scolaire ») souhaite emprunter à long terme pour financer le projet de construction du Centre sportif régional Memphrémagog (le « Projet »);

ATTENDU QU'à cet effet, la Commission scolaire souhaite instituer un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 septembre 2019, lui permettant d'emprunter à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et ce, pour un montant n'excédant pas 4 365 984 \$;

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

ATTENDU QUE, conformément à l'article 83 de cette loi, l'Emprunteur souhaite prévoir, dans le cadre de ce régime d'emprunts, que le pouvoir d'emprunter et celui d'en approuver les conditions et modalités soient exercés par au moins deux de ses dirigeants;

ATTENDU QU'il y a lieu d'instituer un régime d'emprunts spécifique permettant à la Commission scolaire d'effectuer, pour les fins du Projet, des emprunts à long terme, d'établir le montant maximum des emprunts à effectuer en vertu de celui-ci, ainsi que les caractéristiques et limites relativement aux emprunts à effectuer et d'autoriser des dirigeants de la

Commission scolaire à conclure tout emprunt en vertu de ce régime et à en accepter les conditions et modalités;

CC-2018-42

Il est proposé par Réjean Lacroix, commissaire, et résolu :

1. QU'un régime d'emprunts spécifique, valide jusqu'au 30 septembre 2019, en vertu duquel la Commission scolaire peut, sous réserve des caractéristiques et limites énoncées ci-après, effectuer pour les fins du Projet, des emprunts à long terme auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, pour un montant n'excédant pas 4 365 984 \$, soit institué;
2. QUE les emprunts à long terme effectués par la Commission scolaire en vertu du présent régime d'emprunts soient sujets aux caractéristiques et limites suivantes :
 - a) le produit de chaque emprunt ne pourra servir, outre le paiement des frais inhérents à l'emprunt, que pour financer le Projet autorisé dans le cadre du Programme dont la responsabilité incombe au Ministre;
 - b) chaque emprunt ne pourra être effectuée qu'en monnaie légale du Canada;
 - c) chaque emprunt comportera les modalités et conditions établies à la convention de prêt à intervenir entre la Commission scolaire et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
3. QU'aux fins de déterminer la somme à laquelle réfère le paragraphe 1 ci-dessus, on ne tienne compte que de la valeur nominale des emprunts effectués par la Commission scolaire;
4. QU'en plus des caractéristiques et limites énoncées précédemment, les emprunts comportent les caractéristiques suivantes :
 - a) la Commission scolaire pourra contracter un ou plusieurs emprunts pendant toute la durée du régime d'emprunts jusqu'à concurrence du montant qui y est prévu, et ce, aux termes d'une seule et unique convention de prêt à conclure entre elle et le ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - b) chaque emprunt sera constaté par un billet fait à l'ordre du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement;
 - c) le taux d'intérêt payable sur les emprunts sera établi selon les critères déterminés par le gouvernement en vertu du décret numéro 432-2018 du 28 mars 2018, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre; et

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

- d) aux fins d'assurer le paiement à l'échéance du capital de chaque emprunt et des intérêts dus sur celui-ci, la créance que représente, pour la Commission scolaire, la subvention qui lui sera accordée par le Ministre, au nom du gouvernement du Québec, sera affectée d'une hypothèque mobilière sans dépossession en faveur du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement.
5. QUE la Commission scolaire soit autorisée à payer, à même le produit de chaque emprunt contracté en vertu du présent régime, les frais d'émission et les frais de gestion qui auront été convenus;
6. QUE l'un ou l'autre des dirigeants suivants :
Le président;
La directrice générale;
Le directeur du Service des ressources financières et matérielles;
- de la Commission scolaire, **pourvu qu'ils soient deux agissant conjointement**, soit autorisé, au nom de la Commission scolaire, à signer la convention de prêt, la convention d'hypothèque mobilière et le billet, à consentir à toutes les clauses et garanties non substantiellement incompatibles avec les dispositions des présentes, à livrer le billet, à apporter toutes les modifications à ces documents non substantiellement incompatibles avec les présentes ainsi qu'à poser tous les actes et à signer tous les documents, nécessaires ou utiles, pour donner plein effet aux présentes;
7. QUE, dans la mesure où la Commission scolaire a déjà adopté une résolution instituant un régime d'emprunts pour les mêmes fins, la présente résolution remplace la résolution antérieure, sans pour autant affecter la validité des emprunts conclus sous son autorité avant la date du présent régime d'emprunts.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance

COMMUNICATION DU PRÉSIDENT

Le président, Jean-Philippe Bachand, confirme aux commissaires que la rencontre avec le président de la FCSQ aura lieu à Sherbrooke, le 3 mai 2018, de 19 h à 20 h 30 à la salle Beauvoir (9^e étage).

M. Bachand propose de faire une lettre félicitant les Cantonniers de Magog pour leur médaille d'argent à la Coupe Telus midget AAA.

Procès-verbal
du CONSEIL DES COMMISSAIRES de
la Commission scolaire des Sommets

COMMUNICATION DES COMITÉS

Charlotte Paré informe les commissaires que le comité de parents s'est réuni et parmi les sujets traités nous retrouvons :

- Calendrier scolaire
- Bons coups
- Levée de fonds (problèmes qui peuvent survenir)

La prochaine rencontre aura lieu le 23 mai.

DÉPÔT DE DOCUMENTS

- Dépôt d'une correspondance faisant état des projets retenus dans le cadre de la mesure Embellissement des cours d'école pour l'année scolaire 2017-2018.

Daniel Blais, directeur du Service des ressources financières et matérielles, informe les membres que trois (3) projets ont été déposés pour l'embellissement des cours d'école et ont été acceptés.

CLÔTURE DE LA SÉANCE À 9 H 15

CONSIDÉRANT que tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

CC-2018-43

Il est proposé par Lisette Fréchette, commissaire, et résolu :

QUE la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

Le président

La secrétaire générale